

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 février 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDE donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry Andrieux,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josyane BERTIN

Délibération n°2025-010

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 8

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
ACCORD DE TERRITOIRE (CONTRAT DE BASSIN VERSANT) ARGUENON
PERIODE 2025-2027**

Le Contrat Territorial du Bassin versant de l'Arguenon, porté par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) et qui s'étend sur les territoires de Lamballe Terre & Mer, Dinan Agglomération et Loudéac Communauté Bretagne Centre, a pour finalité de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, en menant des actions de protection des eaux et des milieux, notamment :

- Des actions d'amélioration des pratiques agricoles, de communication envers le grand public et les scolaires et de suivi de la qualité des eaux,
- Des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement (animation, dispositifs anti-érosion, création de zones tampons, de talus ou de haies),
- Des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées et de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau par l'effacement ou l'aménagement des ouvrages problématiques.

Pour la période 2025-2027, le budget pluriannuel, rattaché à ces missions via l'Accord de territoire (= contrat de bassin versant), est estimé à un maximum de 2 720 300 € (hors actions de restauration du bocage, financées par ailleurs via le programme « Breizh Bocage »).

Pour mener à bien la stratégie territoriale et le programme de bassin versant, il est proposé l'organisation suivante pour le portage des actions prévues jusqu'à fin 2027 :

- La coordination du contrat, l'animation générale, les actions agricoles, la communication grand public-scolaires et le suivi de la qualité des eaux sont portés par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP), sur la durée du contrat, sans compensation des EPCI,
- L'animation agricole sur le périmètre de protection de captage de Belouze à Plédéliac sera assurée en maîtrise d'ouvrage directe par Lamballe Terre & Mer,
- Les actions de reconstitution du bocage et de restauration des milieux aquatiques sont portées par Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération. Pour la partie de la commune Le Mené (Loudéac Communauté), située sur le bassin versant de l'Arguenon, les actions sont portées par Lamballe Terre & Mer via un conventionnement prévoyant la prise en charge du solde par Loudéac Communauté.

Le coût des actions sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer (animation + travaux, hors bocage) est estimé à 752 000 € sur 3 ans, avec un reste à charge maximum de 150 300 € pour les trois années du contrat.

Considérant la transmission de la maquette financière aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'Accord de territoire « Arguenon » pour la période 2025-2027,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit Accord de territoire, les conventions liées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

28 FEV. 2025



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

3 MAR. 2025

3 MAR. 2025


Pour le Président
Par délégation
Mme MICHEL
Directrice
Administration Générale